

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZERROY

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 09  
- Présents : 08  
- Votants : 09  
- Absents : 01  
- Exclus : 00

**Date de convocation****05/07/2023****Date d'affichage****21/07/2023****Objet**

Opération communes  
solidaire – Subventions  
Semons l'Espoir

**Séance du 10 Juillet 2023 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN George BALANCHE.

**Absents Excusés** : Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à Audrey MENIN).

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Marine BINETRUY

Dans le cadre de l'opération « communes solidaires » renouvelée cette année, Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention formulée par l'association Semons l'Espoir.

Avec le déploiement de l'ambulatoire (dispositif d'Hébergement Temporaire Non Médicalisé), la loi demande aux établissements de santé de s'appuyer sur des maisons d'accueil hospitalières pour la prise en charge des patients et d'intégrer dans leur parcours de santé des séjours dans ces maisons.

En 2021, Semons l'Espoir et la Maison des Familles de Franche-Comté ont décidé de se lancer dans le projet d'une extension de 12 chambres supplémentaires.

Aujourd'hui, grâce à la solidarité franc-comtoise, les travaux de l'extension touchent à leur fin. Il reste encore à faire tout l'aménagement des nouvelles chambres et salles de réunion / formation / salon bien-être (pour des soins esthétiques aux patients, notamment ceux touchés par le cancer) qui seront mises à disposition des résidents, des associations œuvrant dans le domaine de la santé et des services des hôpitaux.

L'association propose de participer à hauteur de 20 centimes d'euros par habitant ou de verser un montant de notre choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 200€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à NOZERROY, le 10 juillet 2023

Le Maire  
D. CHAUVIN



Le Secrétaire de séance,  
M. BINETRUY